

ATLANTIQUE METRIQUE ASSOCIATION

Association loi du 1 juillet 1901 - N°W561007371

Déclaration du 12 novembre 2016 - Sous préfecture de Pontivy (56306).

8, rue de la Plage – 56740 Locmariaquer – France - Contact : challengemetrique@gmail.com

Procès verbal de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2023

11 Adhérents sont présents à Port-Louis en présentiel ou par visio-conférence :
Pascale Guittonneau - Olivier Champeaux - Stefan O'Reilly Hyland - Jean-Michel de Poulpiquet - Jean-François Thau (6MJI) - Jean-Bernard Datry (5.5MJI) - Philippe Guittonneau - Denis Jaegle (SNT) - Michel Bellion - Hugues Chataigné - Gil Piette.

3 Adhérents participent au vote par voie électronique :
Patrick Le Floch – Thierry Verneuil – Julien Moussau.

Conformément aux statuts de l'association et en particulier de l'Article 12, tenant compte des votes par voie électronique, l'Assemblée Générale de l'Atlantique Métrique Association, est validé à date du 15 décembre 2023.

Le président ouvre la séance, remercie Monsieur Bruno Leplatois pour son accueil à la capitainerie de Port-Louis et donne lecture du rapport moral et du rapport financier.

Un débat est ouvert sur l'évolution possible du Challenge Métrique et sur la possibilité de désigner un référent local pour chaque bassin de navigation - Bénodet (5.5 m JI), Port-Louis (8 m JI), Noirmoutier (6 m JI).

Il est discuté également de la perspective d'un rendez-vous type rallye des flottes métriques à partir de 2025 (idéalement en juin) en complément du programme de régates afin d'avoir un programme convivial ouvert aux familles et amis.

La « Brest Finistère Classic » et Douarnenez ont pris contact afin de proposer d'accueillir les métriques lors de la prochaine édition fin août 2024. Si des Métriques se déplacent, ce sera de manière individuelle.

Il est débattu la possibilité d'achat d'un camion (tracteur et remorque) pour faciliter les transferts des 6 et 8 m JI et ainsi réduire les coûts logistiques. Gil Piette est en contact avec le propriétaire d'un camion, se charge d'étudier le dossier et voir si ce projet est faisable.

Régates du centenaire des JO 1924: Les inscriptions seront ouvertes à partir du 20 décembre avec les conditions logistiques. La date de fin de fermeture des inscriptions est le 31 mars. Passé cette date, il sera encore possible de s'inscrire jusqu'au 15 avril mais, selon les places disponibles et avec une majoration de 20%.

Le président clos la séance. Il est procédé au vote des résolutions.

Il est rappelé que la limite pour le vote par mail est fixée au 15 décembre 2023.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

Port-Louis – 10 décembre 2023

Vote des résolutions.

14 Adhérents ont participé au vote des résolutions.

Résolution 1:

L'Assemblée Générale approuve et valide la tenue de celle-ci, en présentiel, par vidéo conférence et voie électronique (article 12 des statuts) pour ceux qui ne peuvent pas être présents.

Adopté à l'unanimité des votants

Résolution 2 :

- Approbation du rapport moral pour 2023

Adopté à l'unanimité des votants

Résolution 3 :

- Approbation des comptes pour l'année 2023

Adopté à l'unanimité des votants

Résolution 4 :

Renouvellement pour 3 ans des mandats de :

Stefan O'Reilly Hyland

OUI

Gil Piette

OUI

Michel Bellion

OUI

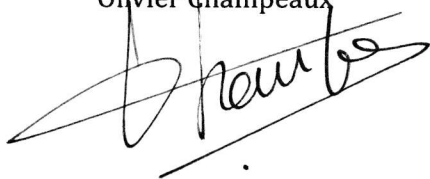
Adopté à l'unanimité des votants

Résolution 5 :

- L'assemblée générale donne tout pouvoir au Président afin de représenter l'association, d'initier toutes démarches et signer les accords nécessaires à réaliser son objet, à effectuer toutes les démarches administratives et bancaires, à déléguer responsabilités et signature au Secrétaire Général, au trésorier ou tout autre membre du bureau élu.

Adopté à l'unanimité des votants

Le Président de l' AMA
Olivier Champeaux



Le secrétaire Général de l' AMA
Hugues Chataigné

12/12/2023

Hugues Chataigné